Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.b: Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Indicateur 14.b.1: État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

## Fournisseurs de données

Les données sont généralement fournies par les ministères/départements nationaux de la pêche.

## **Compilateurs de données**

FAO